

### Le contrat d'apprentissage

Téléchargez les 8 documents ci-dessous. Ils vous seront utiles pour élaborer votre dossier d'apprentissage:

[Doc 1 : Contrat d'apprentissage](#)

[Doc 2 : Notice explicative du contrat d'apprentissage](#)

[Doc 3 : Fiche de mission préalable à l'embauche](#)

[Doc 4 : Attestation de compétences du Maître d'apprentissage](#)

[Doc 5 : Informations complémentaires pour les entreprises](#)

[Doc 6 : Informations complémentaires pour les apprenti\(e\)s](#)

[Doc 7 : Convention de partenariat](#)

Doc 8: [Fiche pratique à l'usage des employeurs](#)

#### Documents du contrat à transmettre à la CCI une fois renseignés et signés

##### *Cerfa FA13 (Doc 1)*

C'est le formulaire du contrat d'apprentissage à renseigner par l'entreprise. La Notice FA14 (Doc 2) sert à renseigner les codes du contrat.

- il faut d'abord le transmettre au CFA Formasup Paris (adresse ci-dessous) pour qu'il contrôle les éléments, renseigne éventuellement la partie formation et mette le cachet dans la partie formation.

- le CFA le retourne :

Ø soit à l'entreprise s'il n'est signé ni par l'apprenti, ni par l'entreprise, charge ensuite à l'entreprise de le signer, de le faire signer par l'apprenti (chaque partie en conserve un original) et d'en transmettre 3 originaux à la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) pour enregistrement,

Ø soit à la CCI si le formulaire contient au moins un volet original, c'est-à-dire comportant les signatures originales de l'apprenti et de l'entreprise.

##### *Attestation de compétences du Maître d'apprentissage (Doc 4) :*

- à renseigner (il n'est plus nécessaire de fournir les copies du diplôme du Maître d'apprentissage).

- elle doit être adressée à la CCI avec le contrat donc soit par votre entreprise, soit par le CFA Formasup Paris, en fonction de l'instance qui transmet le contrat.

#### Document à retourner au CFA Formasup Paris

##### *Fiche de Mission préalable à l'embauche (Doc 3)*

Cette fiche doit être complétée par l'entreprise et envoyée au CFA avec le contrat d'apprentissage. Elle devra être validée par l'établissement (Le Cnam) pour validation du contrat d'apprentissage.

*Convention de partenariat (Doc 7)*

- elle est prérenseignée avec les informations sur la formation (attention, les dates inscrites dans la convention sont celles de la formation et non du contrat),
- l'entreprise complète les cadres la concernant, la signe et la retourne au CFA Formasup Paris (même par scan),
- après signature du CFA Formasup Paris, la convention sera retournée à l'entreprise par mail.

Pour finaliser le recrutement, l'entreprise établit une DUE (Déclaration Unique d'Embauche) et remet à l'apprenti l'attestation de déclaration ; elle doit également faire passer une visite médicale d'embauche à l'apprenti.

**CFA Formasup Paris**

**4, rue Blaise Desgoffe, 75006 Paris**

**Tél : 01 53 63 53 51 – Fax : 01 42 84 44 76**

**Mail : [fabienne.hetzel@formasup-paris.com](mailto:fabienne.hetzel@formasup-paris.com)**

**Site : [www.formasup-paris.com](http://www.formasup-paris.com)**

<https://iaa.cnam.fr/le-contrat-d-apprentissage-771357.kjsp?RH=biochenslic>